



Saint-Paul-en-Jarez, le 14/01/2021

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 14 JANVIER 2021

Début de la séance : 09h30

Secrétaire de séance : M. Jean Paul CHALENDARD – Représentant d'associations

PERSONNES PRÉSENTES

Collège d'élus :

- Mme Josiane GARRIAZZO – Vice-Présidente du CCAS
- M. Anthony GIRAUD – Adjoint liste majoritaire
- Mme Rosalie GUNTHER – Conseillère Municipale liste majoritaire
- Mme Corinne FRASQUET – Conseillère Municipale liste majoritaire

Collège des représentants d'associations :

- Monsieur Jean-Paul CHALENDARD, membre nommé représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (Secours catholique)
- Madame Hélène GRAND - membre nommée représentant les associations de retraités et de personnes âgées (Club du Valdo)
- Madame Jacqueline LEYMARIE, membre nommée représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions (SOS Petit Boulots)
- Madame Colette BOUTEILLE, membre nommée représentant les associations de personnes handicapées (ADAPEI)

Autres présents :

- Mme FAVIER-VERGNE – Directrice du CCAS
- M. Thierry DELOIRE – Secrétaire et comptable du CCAS

Absents excusés :

- Madame Monica FERRARA, membre nommée représentant l'Union Départementale des Associations familles (UDAF) – pouvoir donné à Mme Josiane GARRIAZZO

Absents :

- M. Kamel BOUCHOU – Président du CCAS
- M. Thierry DREVET - Conseiller Municipal liste minoritaire

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} octobre 2020

→ *Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité*

DELIBERATIONS

1/ Décision modificative concernant le résultat du compte administratif 2019

M. DELOIRE Thierry explique qu'une somme de **450.00 €** correspondant à un dépôt de caution a été déposée à la Trésorerie mais n'a pas été comptabilisé sur le compte administratif 2019. Il y a lieu donc d'inscrire cette somme au compte 165 de la section fonctionnement du budget 2019 et de la faire figurer également au budget primitif 2020 en excédent de fonctionnement.

→ *Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration par 9 voix pour a voté cette modification à l'unanimité*

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

2/ Débat d'orientation budgétaire du budget 2021 du CCAS

Avant le vote du budget 2021 du CCAS, qui interviendra prochainement, il est obligatoire, au titre de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, (s'appliquant aux établissements publics administratifs dont les CCAS), qu'un débat d'orientation budgétaire ait lieu au sein du conseil.

Ce débat, qui doit intervenir dans une période de deux mois avant l'examen et le vote du budget primitif, ne donne pas lieu au vote d'une délibération, mais est simplement enregistré sous forme d'un procès-verbal dans le registre des délibérations.

La partie **dépense** du budget portant sur le fonctionnement général, comprend trois catégories qui sont traditionnellement :

- 1/ *les frais de personnel correspondant à la rémunération des trois agents mis à disposition du Val Dorlay, et dont deux devraient faire valoir leurs droits à retraite à compter du 1^{er} novembre 2021,*
- 2/ *les secours et aides consenties aux personnes et aux organismes,*
- 3/ *les frais de gestion courante, tels que assurances, frais généraux, spectacle des personnes âgées, entretien des bâtiments, entretien des jardins ouvriers, etc...*

Parmi les nouvelles dépenses qui seront prévues dans le budget qui sera soumis au conseil d'administration du CCAS, figure éventuellement, une analyse des besoins sociaux ainsi que la création future d'un service de portage de repas qui permettrait peut-être le recrutement d'une personne.

Les membres du CCAS souhaiteraient prévoir une augmentation du plafond des aides et secours apportés par la commission permanente jusqu'alors plafonné à 500.00 €, et qui passerait à 700.00 € maximum par an, par famille. Il apparaît également souhaitable que le chapitre des aides soit différencié par spécificités (bons d'achat personnes âgées, secours accordés par la commission permanente, participation aux journées des enfants au centre de loisirs).

Concernant l'analyse des besoins sociaux (ABS), une demande de devis auprès de l'UNCASS (Union Nationale des CCAS) sera réalisée ainsi qu'une demande d'intervention explicative concernant ce dossier.

Investissements

En matière de charges liées aux investissements, les dépenses à prévoir seront liées à la mise en place du projet de portage de repas à domicile qui devrait débuter prochainement

3/ Point sur les aides accordées par la commission permanente depuis le dernier conseil

Mme GARIAZZO Josiane, présente les deux cas qui ont été soumis à la commission permanente depuis le dernier conseil d'administration.

Le 11 décembre 2020, une personne seule, suite à une séparation, demande une aide pour régler sa taxe foncière : une somme de 429.00 € lui est accordée.

Le 4 janvier 2021, une personne séparée avec un enfant à charge demande une aide pour des frais juridiques s'élevant à 760.00 €. La moitié de cette somme lui est accordée par le CCAS, le Secours Catholique devant étudier la prise en charge de l'autre moitié.

Une autre demande à venir concerne une aide pour le paiement d'un reliquat de loyer, susceptible d'interrompre l'expulsion de la personne.

Une interrogation concernant les problèmes de violences conjugales est soumise à l'assemblée. En effet, en peu de temps, deux cas se sont présentés. Il y a lieu d'apporter une réponse rapide en contactant une association orientée pour solutionner ce genre de problème et diffuser l'info sur tous les moyens mis à la disposition de la commune.

4/ Point sur les bons d'achat pour personnes âgées ainsi que leurs distributions

Mme GARIAZZO Josiane indique que la somme dépensée pour l'achat des chocolats et ballotins s'élève à 1 000.00 €. Nous n'avons à ce jour peu de retour de la part des commerçants. Comme demandé par certaines personnes, afin de ne pas les pénaliser, la validité des bons d'achat sera rallongée en cas d'utilisation dans un restaurant de la commune.

90 ballotins ont été remis à l'EHPAD Val Dorlay ainsi qu'une carte de vœux contenant des dessins des enfants du centre Périscolaire. 10 ballotins ont été également remis à l'Orpaille de l'ADAPEI. Les chocolats restants ont été remis au Secours Catholique pour distribution. Ce dernier remercie le CCAS.

5/ Questions diverses

Mme GARIAZZO Josiane lance un appel à volontaires pour la distribution du bulletin communal auprès des personnes âgées de plus de 80 ans de la commune (200 personnes environ). Les classards pourraient éventuellement participer à cette distribution bien qu'ils aient été déjà très sollicités cette année. Trois personnes du CCAS se sont proposées.

La séance de ce Conseil d'Administration est levée à 10h55

La date de la prochaine séance du conseil d'administration est fixée le jeudi 11 mars à 9h30
Mairie – Salle du Conseil Municipal

Le Président du CCAS,
Kamel BOUCHOU